



Région de Bourgogne-Franche-Comté
Département du Jura
Commune de Largillay-Marsonnay (39130)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
SAS CENTRALES PV FRANCE



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE LARGILLAY-MARSONNAY

NOVEMBRE 2022

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France
Mme Marine CARTALAS
Agence de Paris,
100, esplanade du Général de Gaulle
92 932 Paris La Défense Cedex
tel : 06 03 95 85 89
mail : marine.cartalas@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

SAS CENTRALES PV FRANCE
Chez EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives.....	1
Cerfa	2 à 11
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France.....	12 à 13
Extrait K-BIS SAS Centrales PV France.....	14 à 15
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	16
 PC 1 - Plan de situation du terrain	17
Localisation générale du projet.....	18
Vue aérienne	19
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	20
 PC 2 - Plans de masse des constructions	21
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	22
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	23
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté	24
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	25 à 27
 PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction.....	29
Plan de localisation des coupes AA', BB' et CC'	30
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	31
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	32
Coupe CC' - Etat existant et état projeté	33
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	34
Coupes du poste de livraison	35
Coupes du poste de transformation	36
 PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	37 à 38
 PC 5 - Plans des façades et des toitures.....	39
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 78 panneaux.....	40
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux.....	41
Plan modèle du poste de livraison.....	42
Plan modèle du poste de transformation.....	43
Plan modèle d'une citerne	44
Plan modèle d'un portail	45
Plan modèle de la clôture.....	46
 PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	47
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches.....	48
Photomontages.....	49 à 53
 PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.....	55
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	56
Photographies	57 à 59
 PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.....	61
Plan de localisation des points de vue photographiques	62
Photographies.....	63
 PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire).....	65

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF
Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables
France
- Extrait Kbis de la SAS CENTRALES PV
FRANCE
- Tableaux récapitulatifs du foncier
concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des
caractéristiques du poste de
livraison et du poste de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
☒ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : / /

Commune :

Département :

Pays :

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

CENTRALES PV FRANCE

Raison sociale

N° SIRET

8 4 0 2 9 4 0 7 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☒ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Menage

Jennifer

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du général de Gaulle -

Lieu-dit :

Localité : Paris La Défense Cédex

Code postal : 9 2 9 3 2 BP : Cedex :

Téléphone : 0 6 0 3 9 5 8 5 8 9 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

marine.cartalas @ edf-re.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : LES CHANOIS

Localité : Largillay-Marsonnay

Code postal : 3 9 1 3 0

Références cadastrales^[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) :
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- Superficie en m² :
- Profondeur (pour les affouillements) :
- Hauteur (pour les exhaussements) :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[4] :

- ☐ Création d'un espace public

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- ☐ Consignation en compte bloqué
- ☐ Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
Nombre d'emplacements réservés aux HLL :
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Aggrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : Raes

Prénom : Vincent

Numéro : 21

Voie : Rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 1 6

BP :

Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0

ou Télécopie :

ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :
☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5 / 23

PAGE 4 / 65

5.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 15° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 3m. Il se situe sur la commune de Largillay-Marsonnay sur une emprise clôturée totale de 5.23Ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend un poste de transformation, un poste de livraison et 1 citerne.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :
- 1 postes de livraison d'une surface de plancher de 24.84m² et d'une hauteur de 3,5 m teinte vert mousse
- 1 poste de transformation d'une surface de plancher 15.25 m² et d'une hauteur de 3,5m

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

☐ Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :
☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :
☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin
☐ Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme
☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées
☐ Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

6 / 23

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher ^[7] en m²						
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie		40.09				40.09
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		40.09				40.09

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher ^[12] en m²							
Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- ☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- ☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- ☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ⓘ* Informations complémentaires
- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

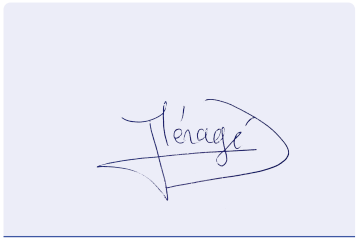
☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions^[19].
Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Paris La Défense

Fait le 14/12/2022



Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

- Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

 - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
 - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
 - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
 - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager un lotissement

- ☐ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- ☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

- ☐ architecte
- ☐ paysagiste-concepteur

Nom

Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

[19] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

Références cadastrales : fiche complémentaire

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	000	Section :	B	Numéro :	626	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	865
Préfixe :	000	Section :	B	Numéro :	627	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	1300
Préfixe :	000	Section :	B	Numéro :	834	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	600
Préfixe :	000	Section :	B	Numéro :	881	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	308 444
Préfixe :	000	Section :	B	Numéro :	1041	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	574 470
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	

Superficie totale du terrain (en m²) : 885 679

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante*.

- Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :
- à l'adresse suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
 - ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

- Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe. Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme. Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée. Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...^[20] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier

^[20] Se renseigner auprès de la mairie.
^[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
☐ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☒ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☐ PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
☐ PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
☐ PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

☐ PC29-1. L’attestation de l’accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d’aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l’article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l’établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d’intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. L’attestation de l’aménageur certifiant qu’il a réalisé ou prendra en charge l’intégralité des travaux mentionnés à l’article R. 331-5 du code de l’urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. L’extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d’exonération de la taxe d’aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d’assiette doit faire l’objet d’une division avant l’achèvement de l’ensemble du projet :	
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d’une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d’urbanisme :	
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l’urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d’acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l’urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d’autorisation prévue à l’article R. 146-14 du code de la construction et de l’habitation [Art. R. 431-29 du code de l’urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d’accessibilité aux personnes handicapées prévu à l’article R. 122-11 a) du code de la construction et de l’habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l’urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l’article R. 122-11 b) du code de la construction et de l’habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l’urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :		
☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :		
☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :		
☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :		
☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :		
☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :		
☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :		
☐ PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]		3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :		
☐ PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.		1 exemplaire par dossier

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES
A LA DIRECTRICE DE ZONE NORD ET EST

EXTRAIT

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Madame Jennifer Menage, en sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directrice de Zone Nord et Est, le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Nord et Est¹ (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Nord et Est et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter** :

[...]

2. **Concernant les Projets** :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute

¹ La Zone Nord et Est étant définie par les régions suivantes : Normandie, Île-de-France, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
- négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'importe pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directrice de Zone Nord et Est. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités



Didier Hellstern
14 mars 2022

Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
responsabilités



Jennifer Menage
11 mars 2022

Jennifer MENAGE
Directrice de Zone Nord et Est

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : HHDcdv2K38
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 septembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	20/02/2001
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	EDF Renouvelables France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 500 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/02/2100
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF Renouvelables
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020	Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(e)s à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021	Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021	Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	-Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
<i>Date de commencement d'activité</i>	05/01/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

R.C.S. Nanterre - 06/09/2022 - 15:26:09

page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Mende
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Poitiers
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
- Mention du 13/01/2003	FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

PAGE 14 / 65

R.C.S. Nanterre - 06/09/2022 - 15:26:09

page 2/2

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B05489

Code de vérification : V4RHuLeUA9
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 28 septembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	840 294 078 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	11/06/2018
Dénomination ou raison sociale	Centrales PV France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activités principales	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/06/2117
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF Renouvelables France
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse	100 Esplanade du Général de Gaul -Coeur Défense-Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex
Activité(s) exercée(s)	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
Date de commencement d'activité	28/05/2018
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B05489

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Auxerre

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Parcelles concernées	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface de la zone clôturée (Ha)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
	B626	865	5,23	1,99	LES CHANOIS	39 130 LARGILLAY-MARSONNAY
	B627	1 300				
	B834	600				
	B881	308 444				
	B1041	574 470				
		885 679				

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface des constructions (m²)	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de livraison	B1041	574 470	24,84	LES CHANOIS	39 130 LARGILLAY-MARSONNAY
Poste de transformation 1			15,25		
		TOTAL	40,09		

Tableau récapitulatif des caracteristiques du poste de livraison et des postes de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison	B1041	9,20	2,70	3,50	LES CHANOIS	39 130 LARGILLAY-MARSONNAY
Poste de transformation 1		6,10	2,50	3,50		

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/2500
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/2500

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

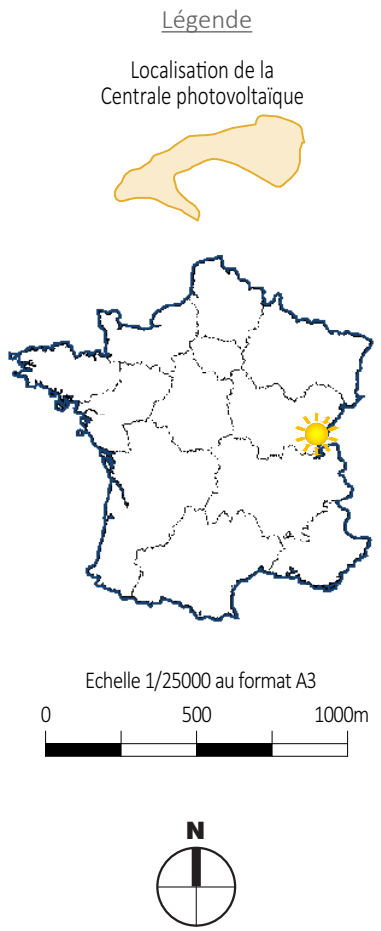
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

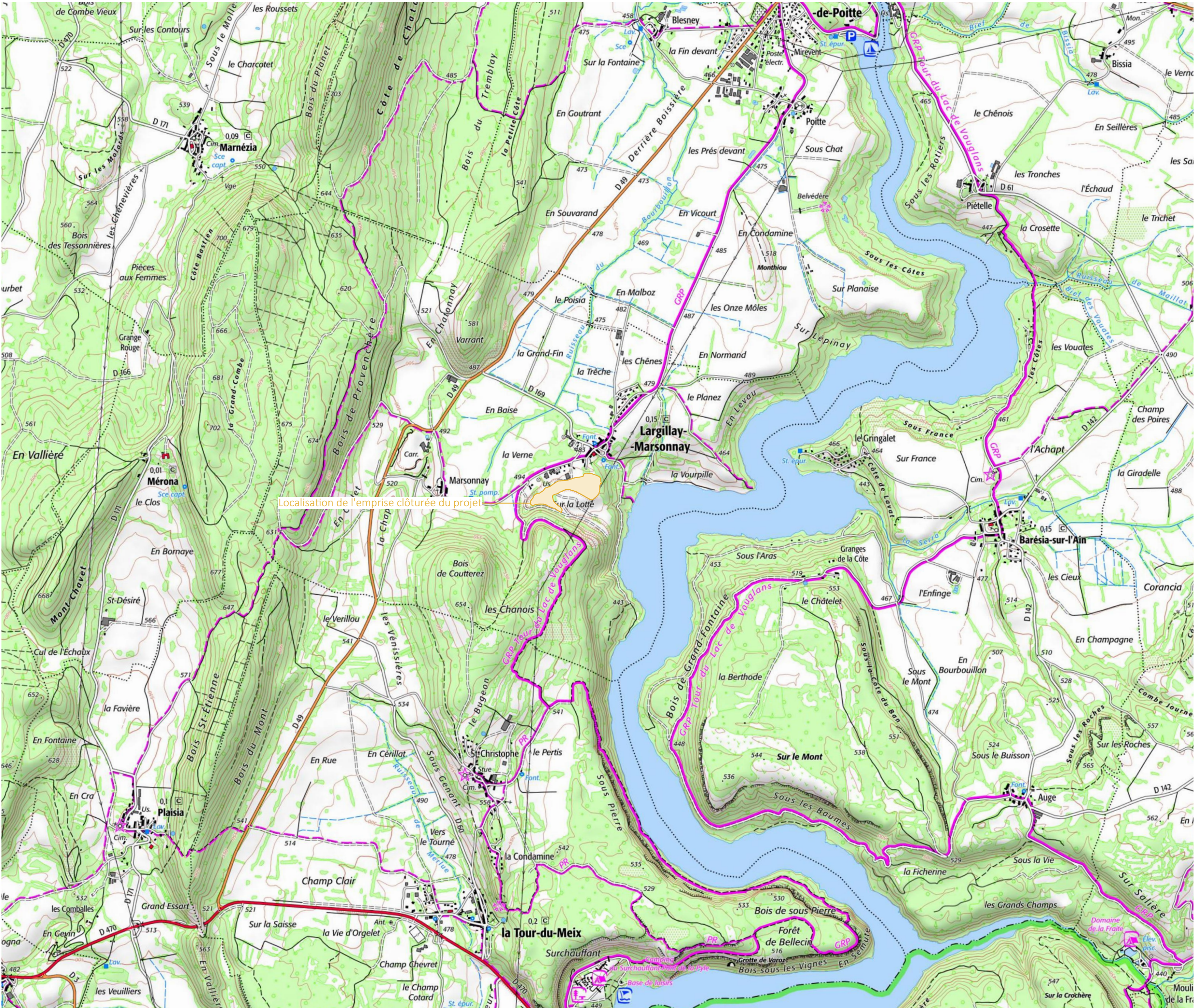


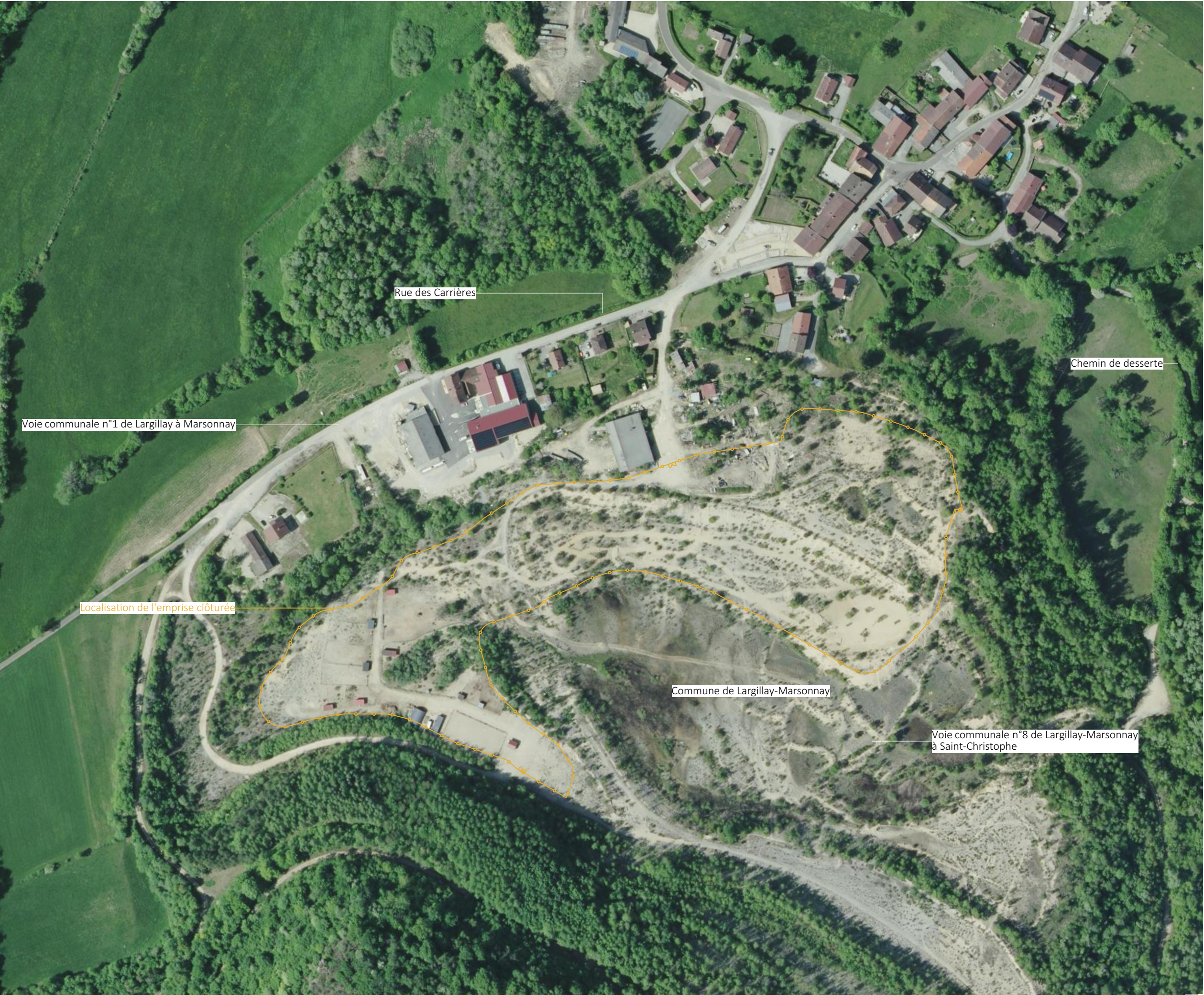
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

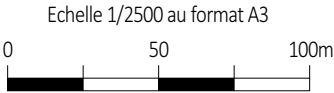




VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



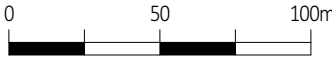
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voiries existantes
-  Bâtiments existants
-  Limite de lieu-dit

Echelle 1/2500 au format A3



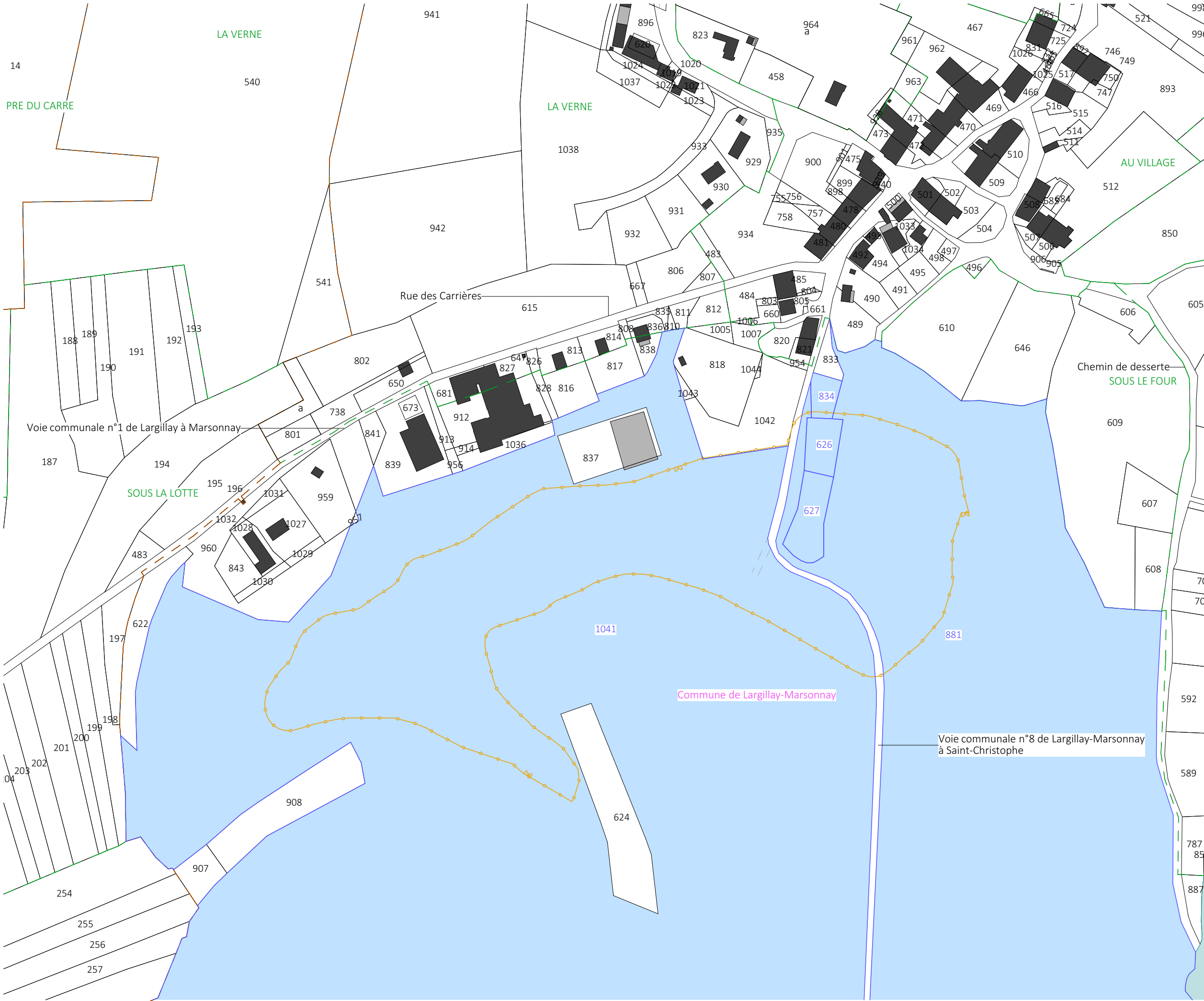
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Contenu

- Plan de masse topographique- Etat existant- au 1/2500ème
- Plan de masse général du projet au 1/2500ème
- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/2500ème
- Plans de masse de l'emprise du projet au 1/750ème

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



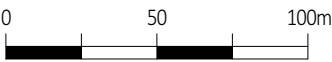
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Voiries existantes
-  Bâtiments existants
-  Limite de lieu-dit
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer
-  Courbes de niveaux
-  Ligne électrique aérienne
-  Déblai
-  Remblai

Echelle 1/2500 au format A3



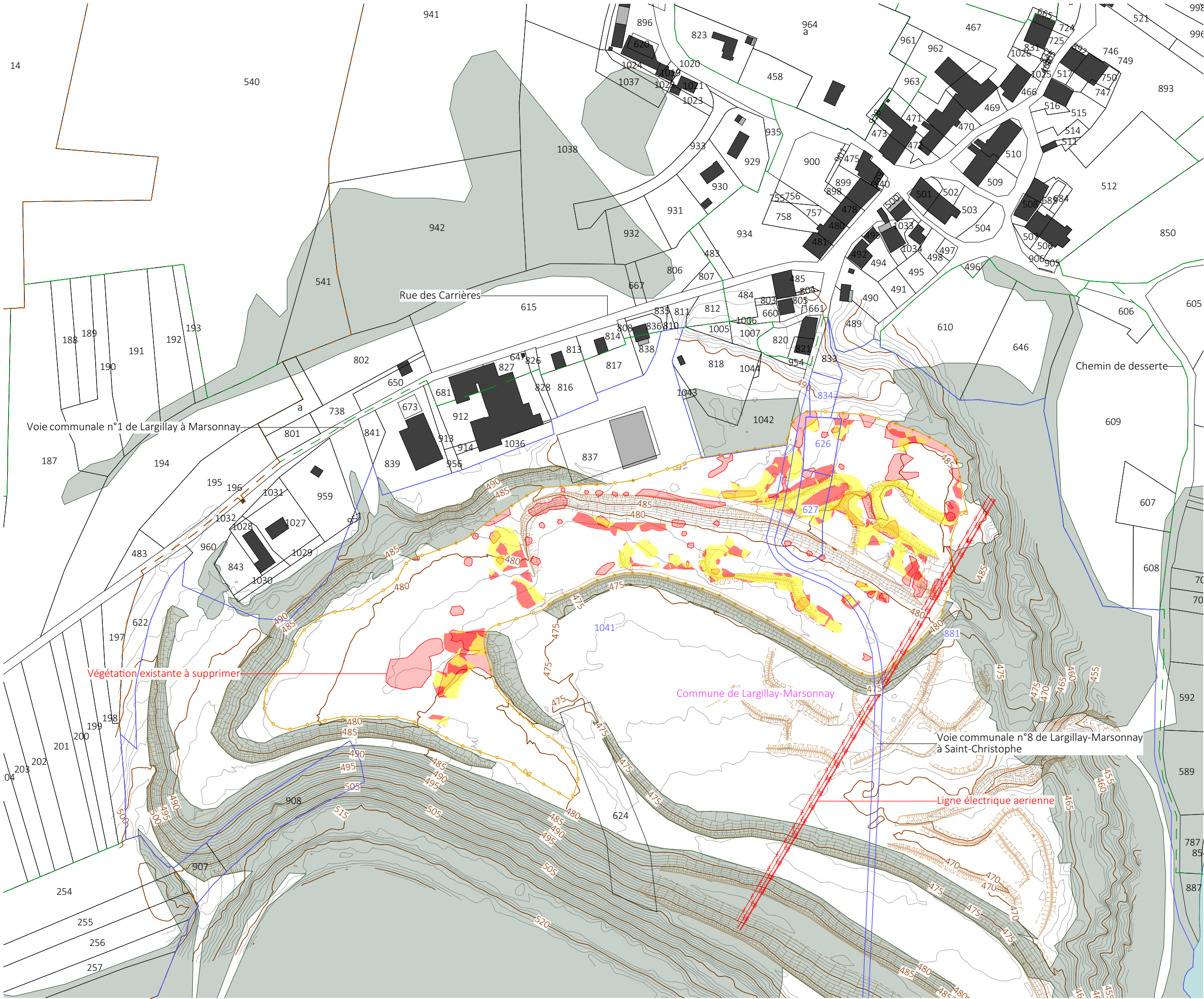
Architecte

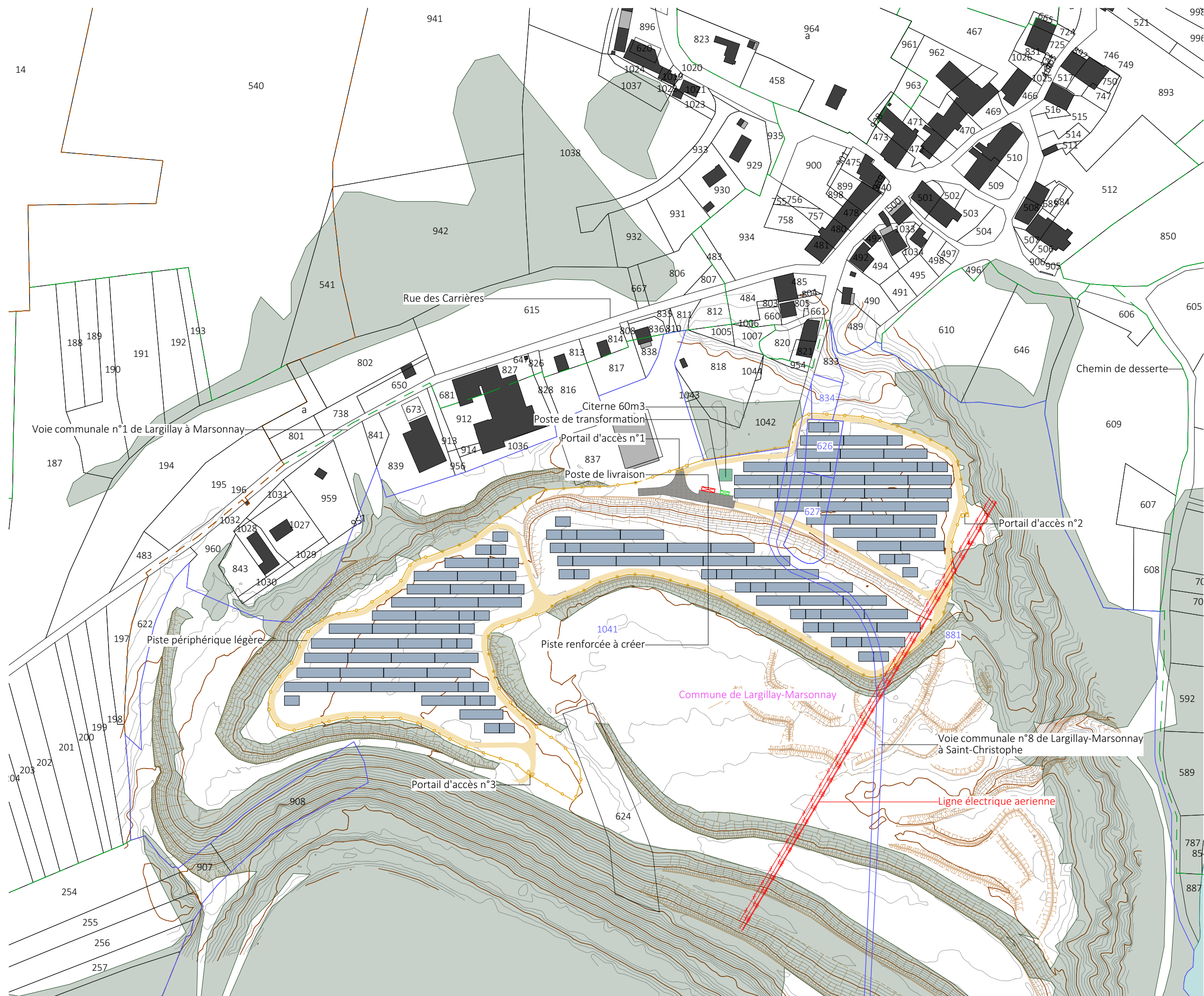
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PLAN DE MASSE DU PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée à créer
- Citerne
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Limite de lieu-dit
- Végétation existante
- Courbes de niveaux
- Ligne électrique aérienne

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE MASSE
DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

- Légende
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Clôture avec entrée à créer
 - Piste périphérique légère
 - Piste renforcée à créer
 - Citerne
 - Ligne électrique aerienn

Echelle 1/2500 au format A3

0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



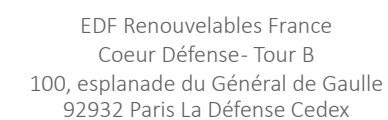
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



	Structures photovoltaïques
	Clôture avec entrée à créer
	Piste périphérique légère
	Parcelles cadastrales concernées par le projet
	Parcelles cadastrales
	Courbes de niveaux



I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

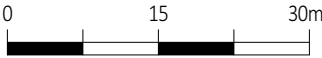


PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée à créer
- Citerne
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Courbes de niveaux

Echelle 1/750 au format A3



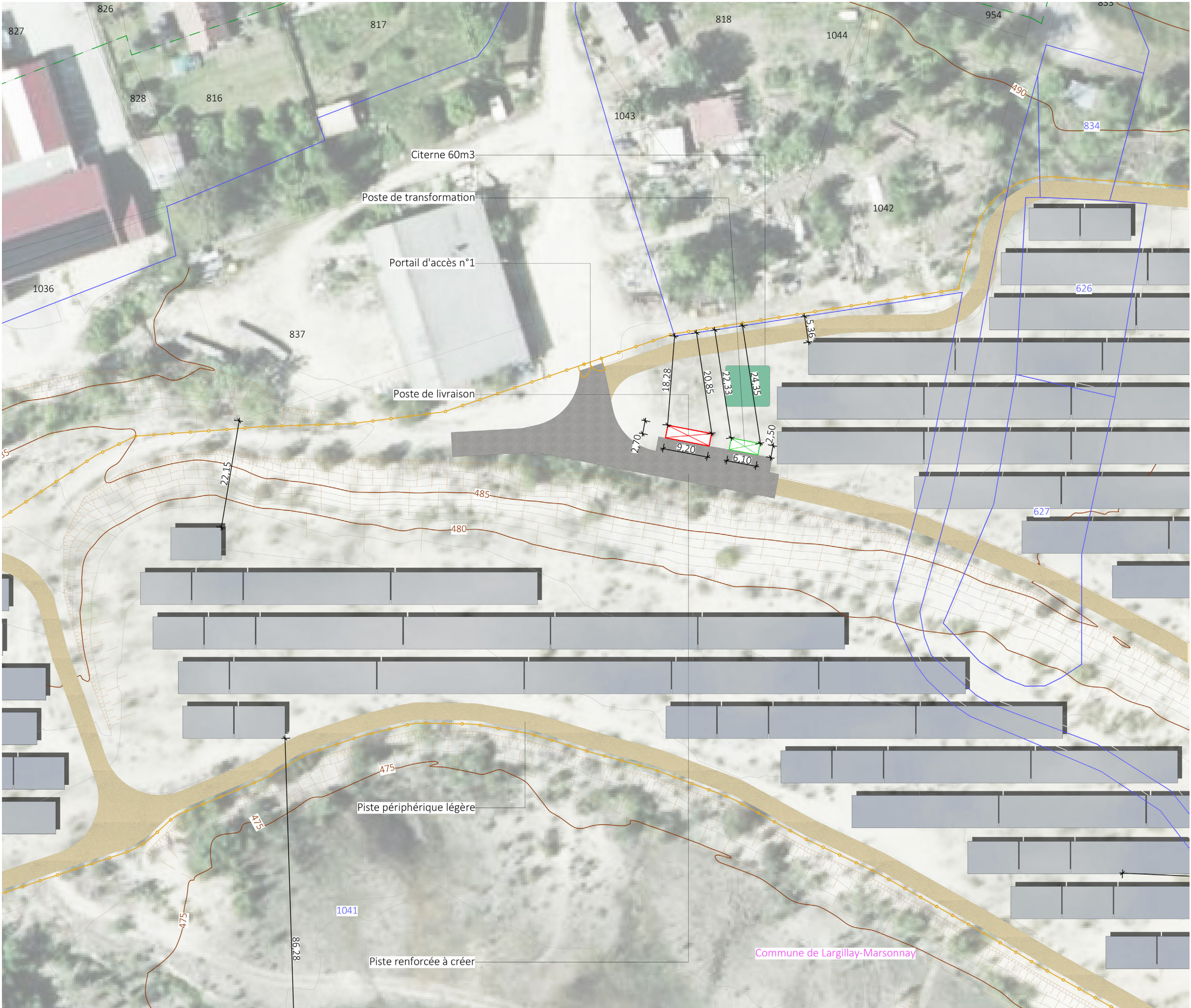
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



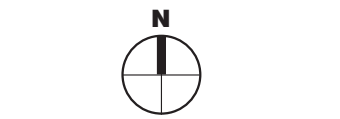
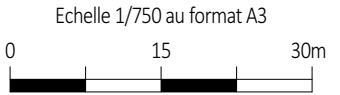
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PLAN DE MASSE EMPRISE N°3

- Légende**
- Structures photovoltaïques
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Clôture avec entrée à créer
 - Piste périphérique légère
 - Piste renforcée à créer
 - Citerne
 - Parcelles cadastrales concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Voiries existantes
 - Bâtiments existants
 - Courbes de niveaux
 - Ligne électrique aérienne



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

edf
renouvelables

EDF Renouvelables France
Cœur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB', CC' - 1/2500ème
- Coupe AA' - Etat existant et projeté 1/1500 et 1/750
- Coupe BB' - Etat existant et projeté 1/750
- Coupe CC' - Etat existant et projeté 1/500
- Coupe d'une structure photovoltaïque 1/25
- Plan et coupe du poste de transformation 1/50
- Plan et coupe du poste de livraison 1/50

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB' ET CC'

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée à créer
- Citerne
- Ligne électrique aérienne

Echelle 1/2500 au format A3
0 50 100m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



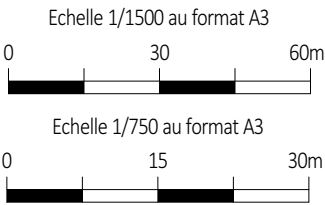
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Végétations

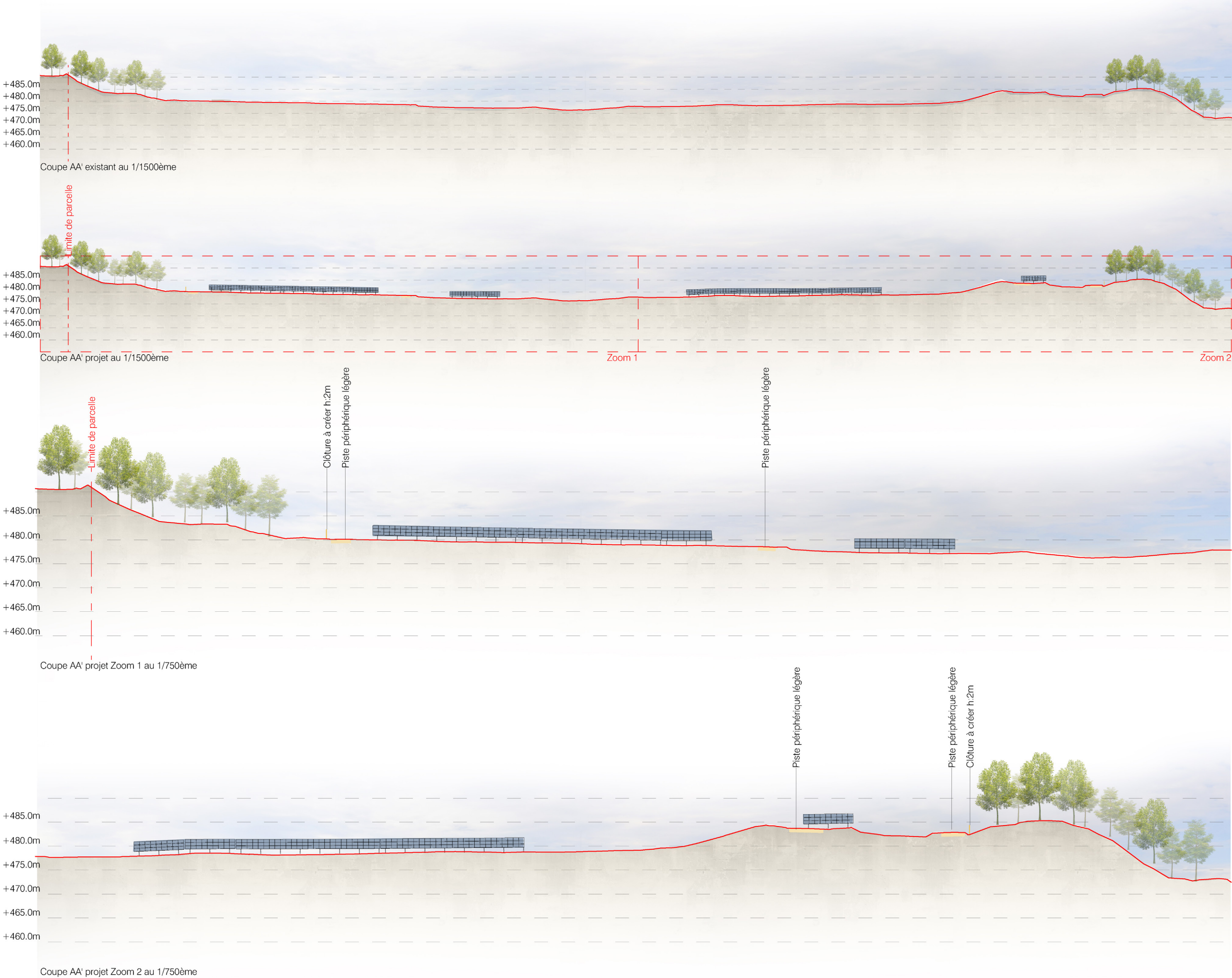


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



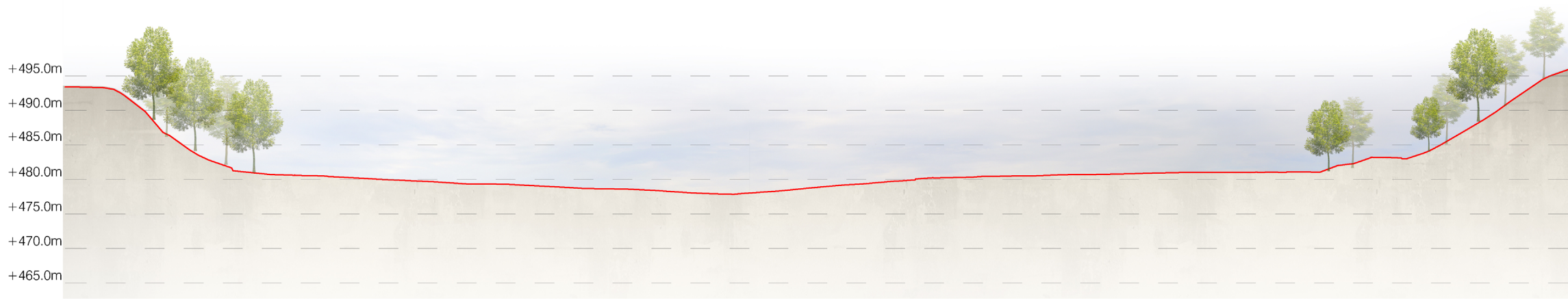
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



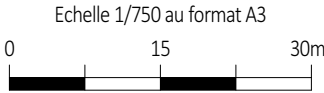
COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Végétations



Coupe BB' existant au 1/750ème

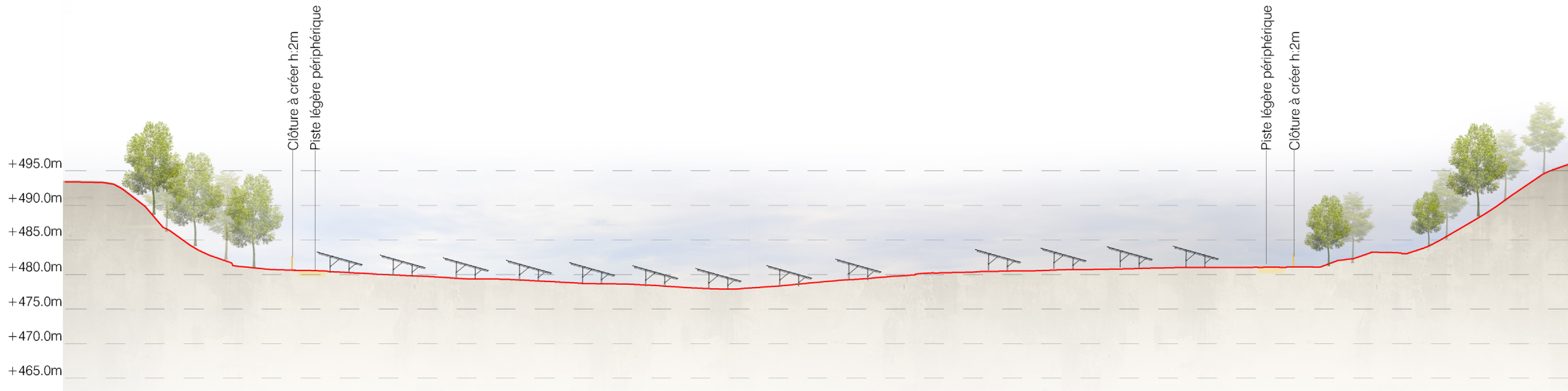


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

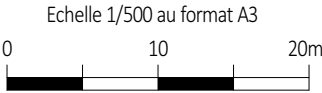


Coupe BB' projet au 1/750ème

COUPE CC'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Piste renforcée
- Poste de livraison



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

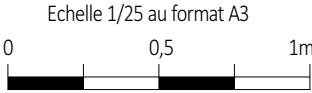
COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 2.95 m
Longueur 3V26 : 30.0 m
Longueur 3V9 : 10.40 m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 6,6 m
Terrain naturel compris entre :
+475.0 et +485.0 NGF

Le choix définitif du type de fondation
et leur profondeur seront validés par le
bureau d'étude technique et l'entreprise
suivant les préconisations de l'étude de
sol.

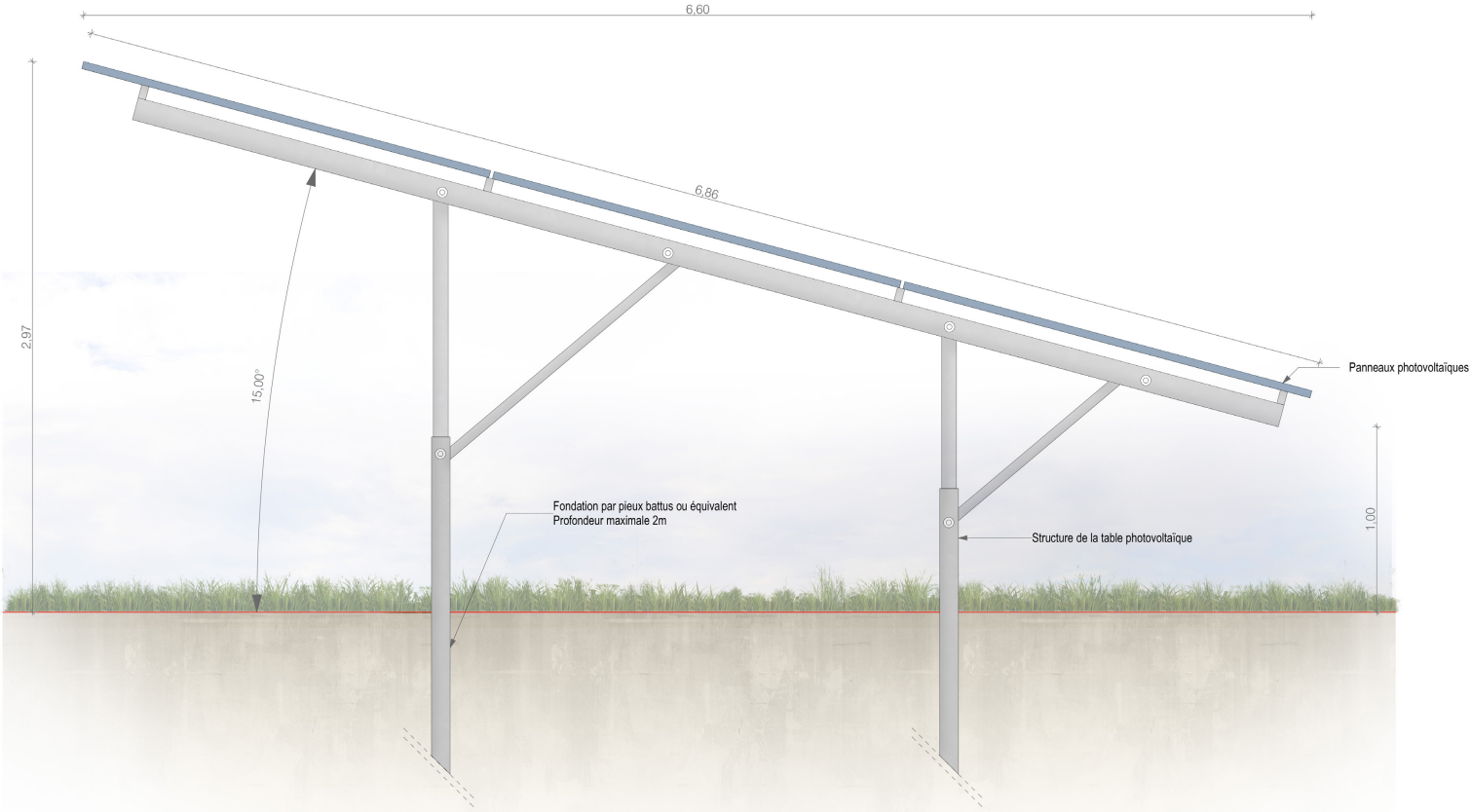


Architecte

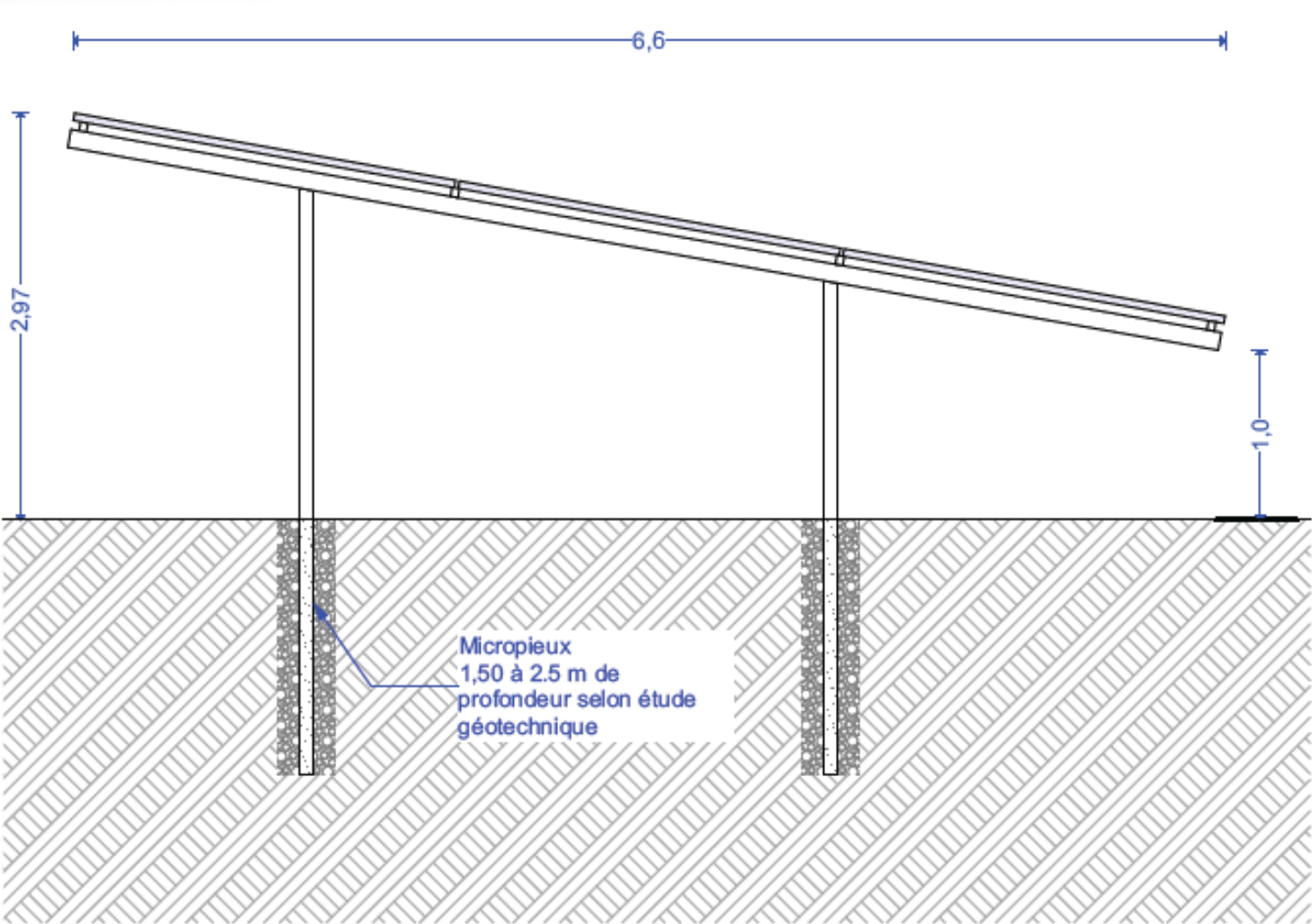
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Fondation pieux battus



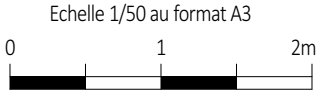
Fondation micro pieux béton

COUPE DU POSTE DE
LIVRAISON

Légende

Caractéristiques d'un poste de
transformation :
Hauteur de 3.5 m
Longueur de 9.2 m
Largeur de 2.7 m
Aspect extérieur:
Enduit ton «vert mousse»

Le modèle du poste de transformation est
donné à titre indicatif. L'aspect extérieur
est susceptible d'évoluer suivant les
appels d'offre. Les dimensions et teintes
resteront similaires. Le choix définitif du
type de fondation et leur profondeur seront
validés par le bureau d'étude technique et
l'entreprise suivant les préconisations de
l'étude de sol.

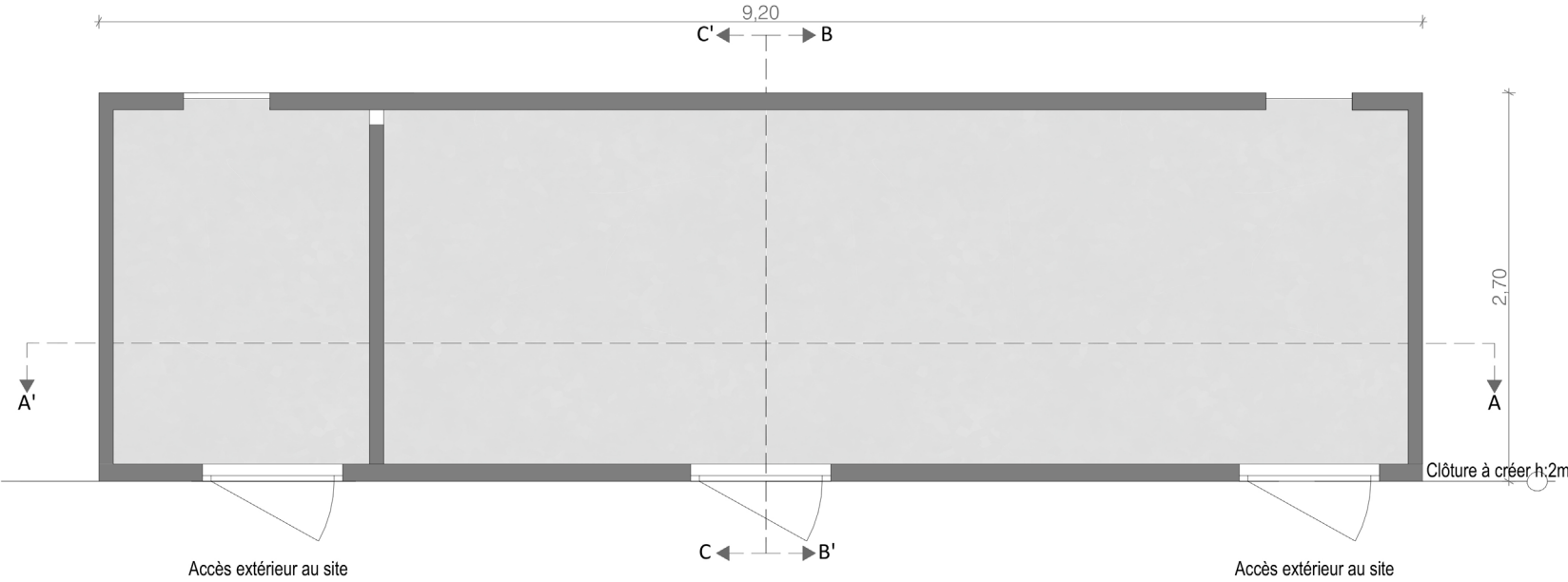


Architecte

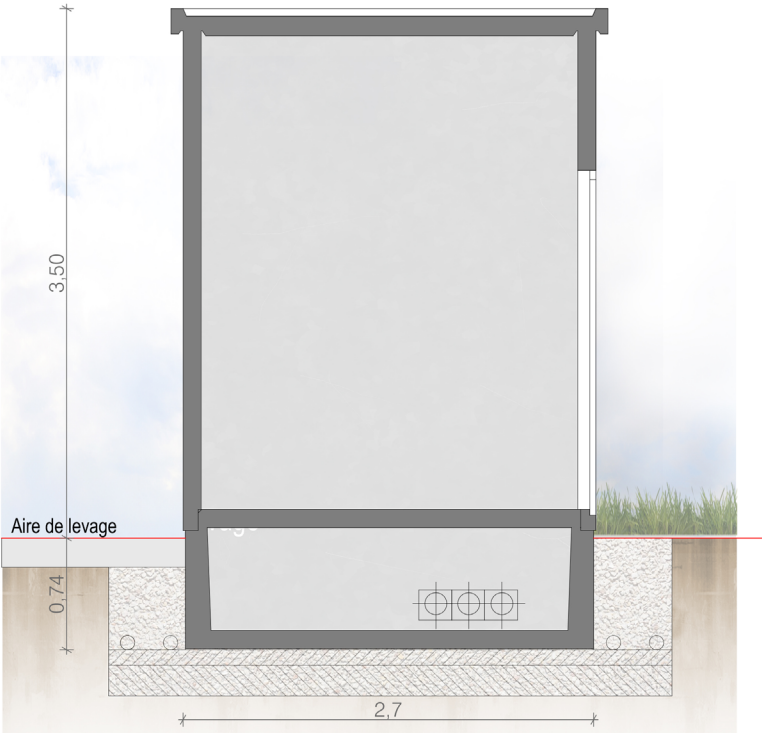
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



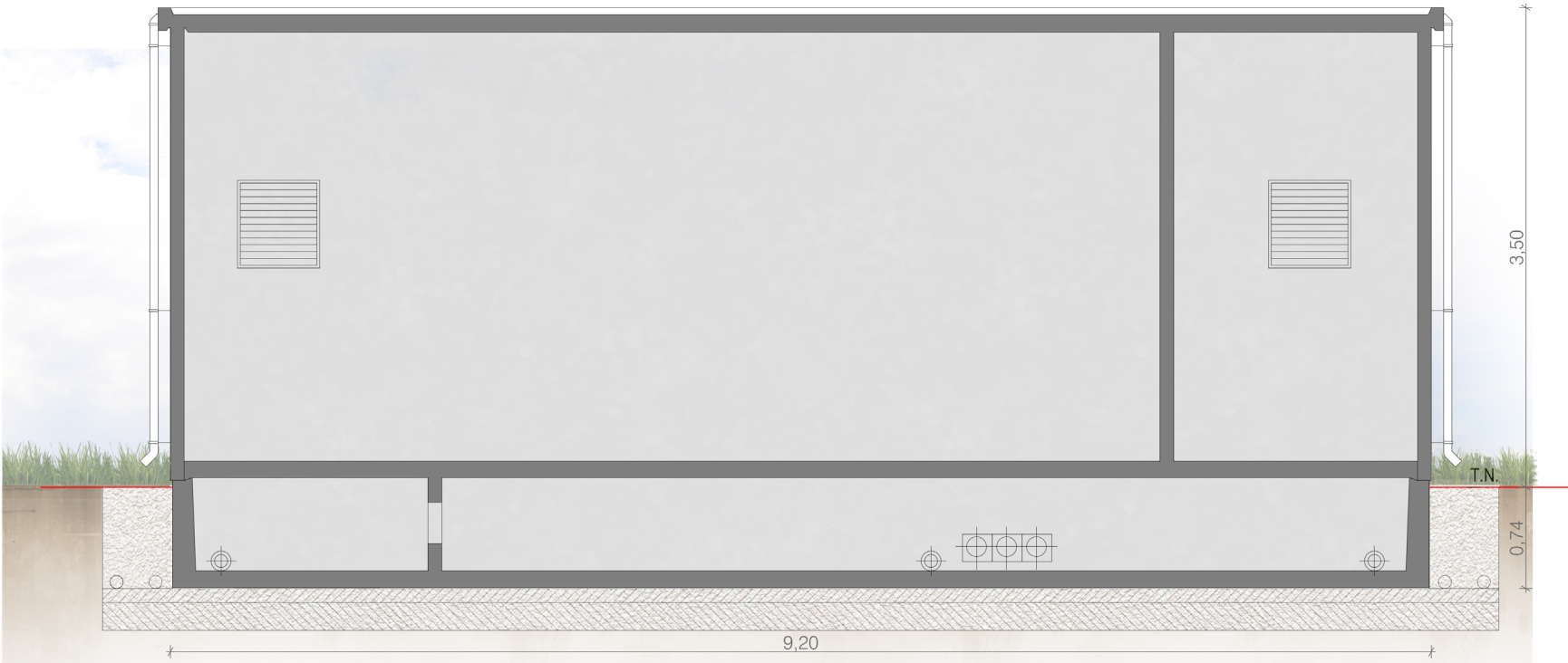
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



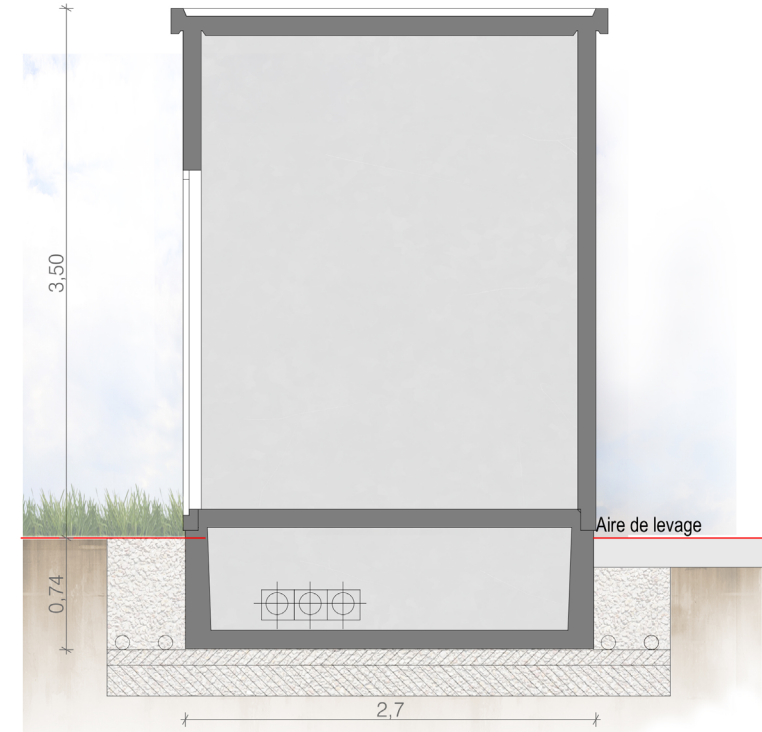
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



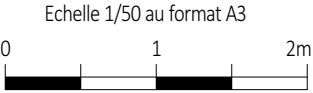
Coupe CC'

COUPE DU POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de
transformation :
Hauteur de 3.5 m
Longueur de 6.1 m
Largeur de 2.5 m
Aspect extérieur:
Enduit ton «vert mousse»

Le modèle du poste de transformation est
donné à titre indicatif. L'aspect extérieur
est susceptible d'évoluer suivant les
appels d'offre. Les dimensions et teintes
resteront similaires. Le choix définitif du
type de fondation et leur profondeur seront
validés par le bureau d'étude technique et
l'entreprise suivant les préconisations de
l'étude de sol.

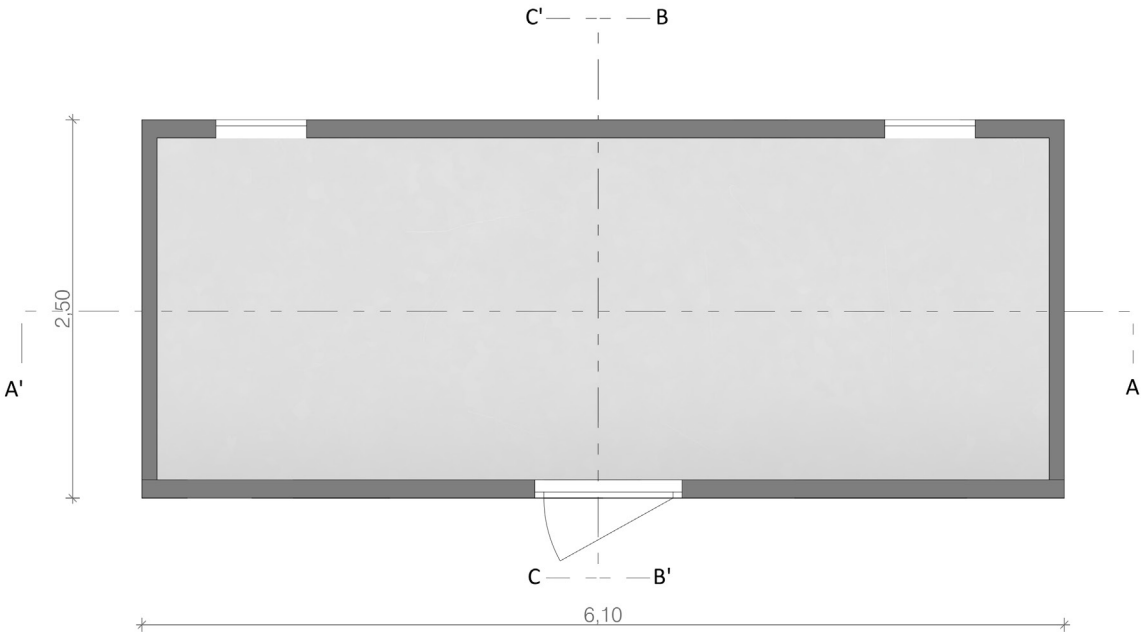


Architecte

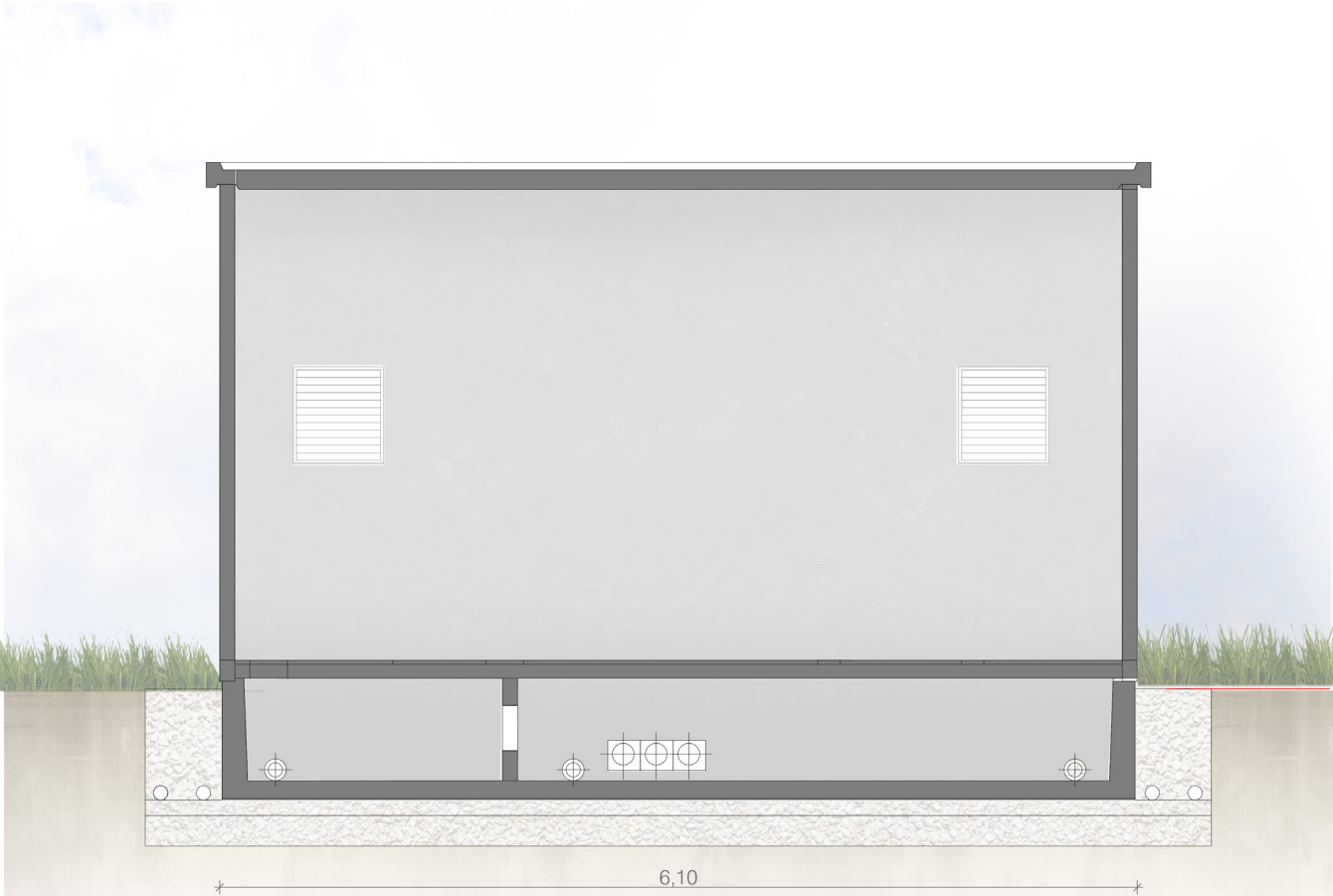
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



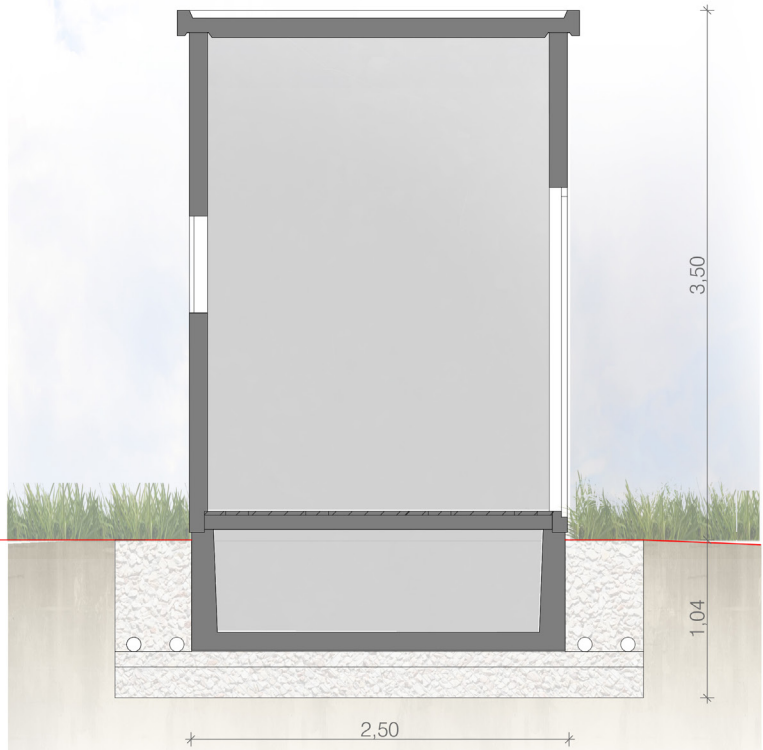
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



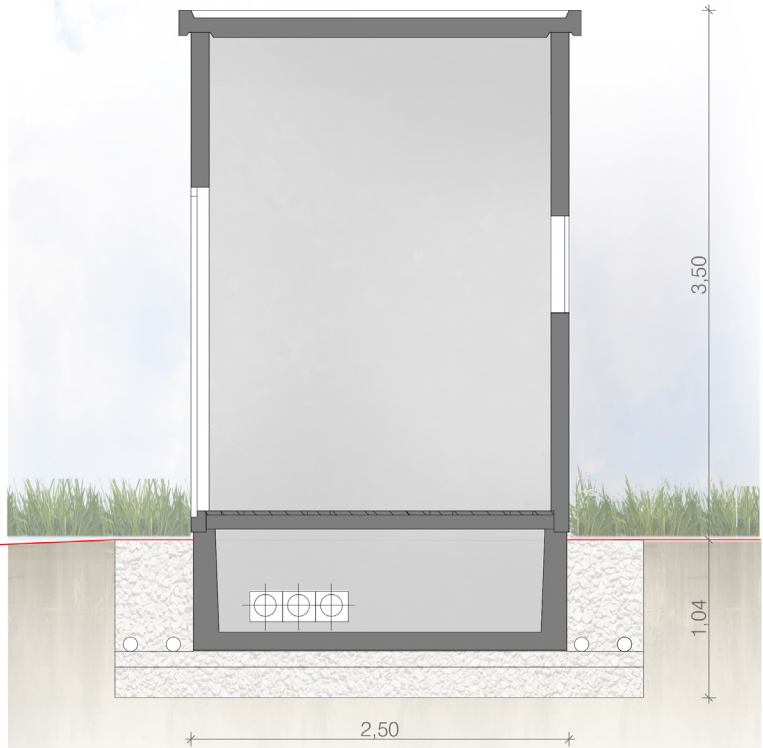
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT
LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Etat initial du terrain et de ses abords

Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Largillay-Marsonnay, dans le département du Jura (39). Il est situé au niveau du lieu-dit Les Chanois sur le site de l'ancienne carrière de sables et/ou de graviers de Largillay-Marsonnay sur les hauteurs du lac du Vouglans. Il occupe une surface de 5,2 hectares.

Présentation générale

D'une manière générale, le site d'implantation se présente sur une ancienne carrière à ciel ouvert non remise en état suite à l'arrêt de l'activité de la carrière depuis les années 1990. Un centre équestre s'est installé sur le site sur 3,6 ha depuis l'arrêt de la carrière. Les parcelles appartiennent à la commune de Largillay-Marsonnay. La visibilité sur les terrains d'étude est très limitée grâce à une topographie en creux dû à l'activité de la carrière et de la présence de boisements denses en limites est et sud de la zone du projet.

Les accès

Le site est desservi via une voie communale puis un chemin menant au centre équestre « Les crinières du lac », situé dans le secteur ouest de celle-ci ou via la rue des Carrières depuis le bourg.

Le paysage : végétation et constructions

Le site s'inscrit dans un contexte plutôt rural, où l'urbanisation attenante est peu dense, et où la présence de boisements alentour permet de limiter les vues vers le site d'étude. Toutes ces caractéristiques induisent des visibilitées limitées sur la zone d'implantation potentielle et ses abords. Ce site est localisé sur la rive ouest du lac de Vouglans, à plus d'une trentaine de mètres au-dessus du niveau du lac. Un talus boisé situé en limite sud-est du site, et présentant une pente moyenne de l'ordre de 30%, permet de rejoindre les rives du lac. Les parcelles du site sont visibles depuis le chemin d'accès au centre équestre et depuis certaines habitations situées en limite nord du site. Les boisements bordant le sud et l'est du site constituent un masque paysager pour les terrains du projet depuis les rives du lac de Vouglans.

Insertion du projet dans son environnement

Aménagement du terrain

Les éléments anthropiques de cette aire d'étude sont la ligne électrique haute tension aérienne de 63 kV La Saisse-Vouglans situé en limite nord-est du site, le centre équestre « Les Crinières du lac » situé à l'ouest du site et le hameaux au nord du site. Le centre équestre ne sera plus présent suite à la mise en place de la centrale photovoltaïque.

Le territoire d'étude ne comprend aucun site Inscrit ou classé. De par leur éloignement et leur contexte paysager souvent arboré ou bien dans le tissu urbain, les monuments historiques proches ne présentent aucun enjeux de visibilité avec le site du projet.

Éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol, d'un local de transformation électrique et d'un local de distribution électrique vers le réseau national. Le poste de transformation et le poste de distribution sont localisés au nord de la centrale. L'ensemble des éléments est situé à l'intérieur du site clôturé.

Le site sera constitué d'une surface d'environ 19 330 m² (1,93 ha) de panneaux photovoltaïques répartis sur une zone de 5,2 hectares.

Les structures de support des panneaux mesureront 3 m de haut. Le local de transformation électrique aura une dimension de 6,1m x 2,5m x 3,5m (L x l x h). Le poste de livraison électrique aura une dimension de 9,2m x 2,7m x 3,5m (L x l x h). Le local de transformation électrique, vert mousse, ne sera pratiquement pas visible depuis l'extérieur. Le poste de livraison, de couleur vert mousse aussi, sera positionné et accessible au nord du site à côté du portail.

La zone d'implantation des panneaux sera entourée d'une clôture de 2 m de haut et d'environ 1 422m de long, de couleur vert mousse. Plusieurs portails de 5 m de large, vert mousse également, permettront d'accéder au site soit par la rue des Carrières soit via la voie communale n°1 de Largillay à Marsonnay puis par un chemin situé dans le secteur ouest du site.

Depuis l'accès nord, une piste renforcée, d'un linéaire de 96 m, permettra la circulation d'engins lourds et le transport du poste de transformation électrique jusqu'à son emplacement. Une piste légère permettra de faire le tour de la centrale en longeant la clôture pour les véhicules de maintenance et d'exploitation. Cette piste occupera un linéaire de 1 492 m.

Une citerne souple de 60 m³, sera positionnée au Nord de la centrale.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Du poste de transformation
- D'une citerne 60m3
- De la clôture
- Des portails

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
78 PANNEAUX

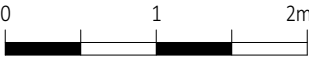
Légende

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

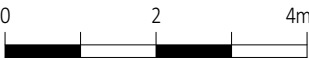
Hauteur max 3 m
Longueur de 30.0 m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 6,6 m
Terrain naturel compris entre :
+475.0 et +485.0 NGF

Le choix définitif du type de fondation
et leur profondeur seront validés par le
bureau d'étude technique et l'entreprise
suivant les préconisations de l'étude de
sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



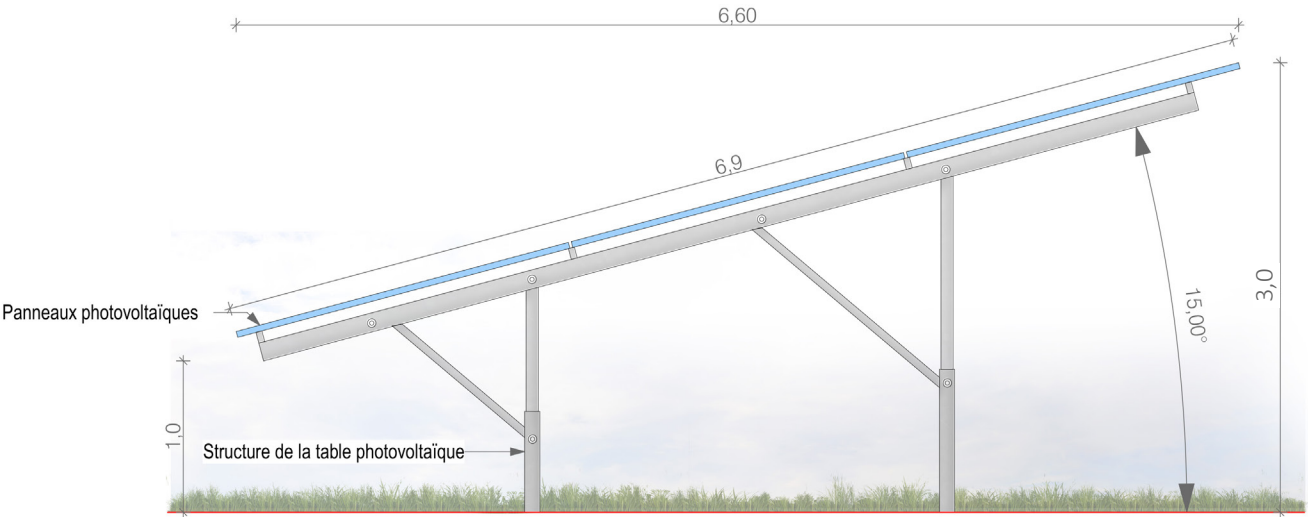
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

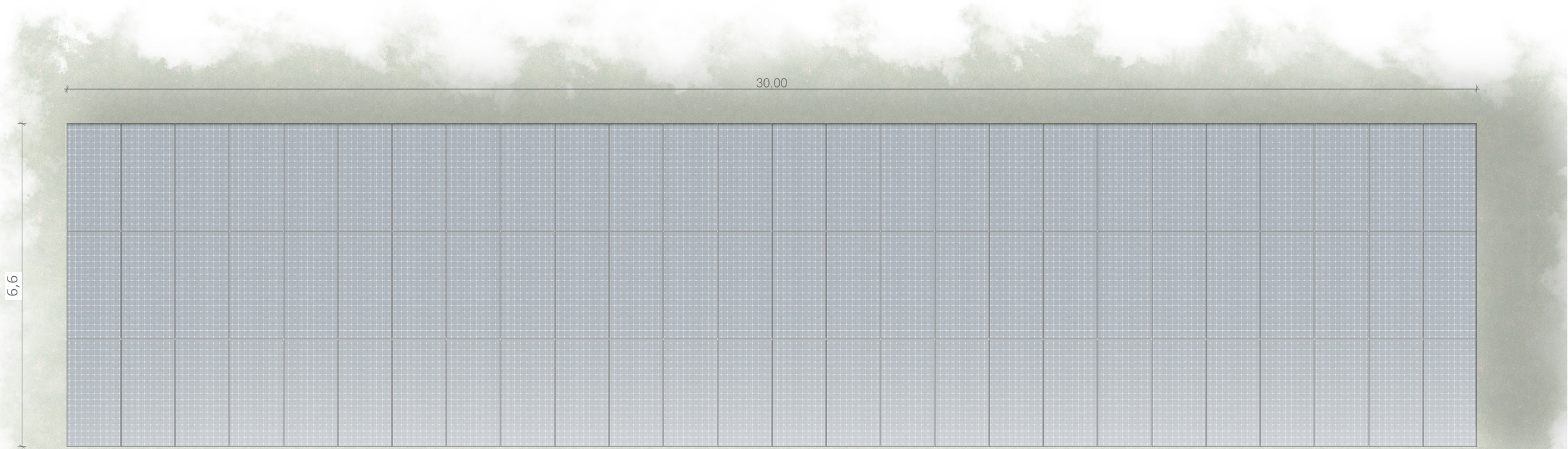
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



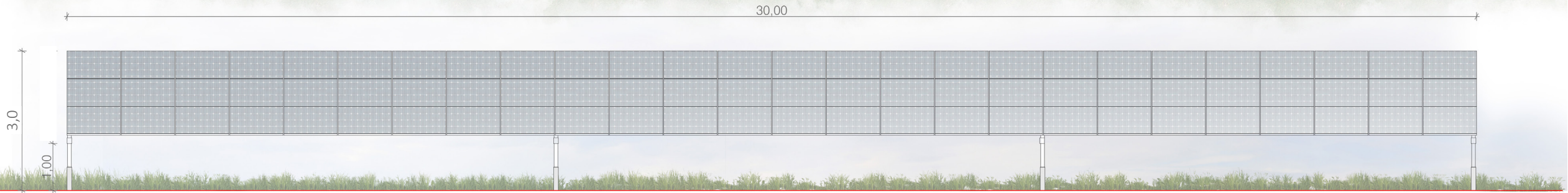
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE
27 PANNEAUX

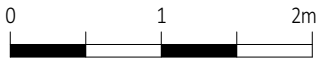
Légende

Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

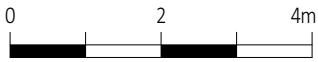
Hauteur max 3 m
Longueur de 10.4 m
Largeur de 6.9 m
Inclinaison de 15 degrés
Largeur projetée au sol de 6,6 m
Terrain naturel compris entre :
+475.0 et +485.0 NGF

Le choix définitif du type de fondation
et leur profondeur seront validés par le
bureau d'étude technique et l'entreprise
suivant les préconisations de l'étude de
sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

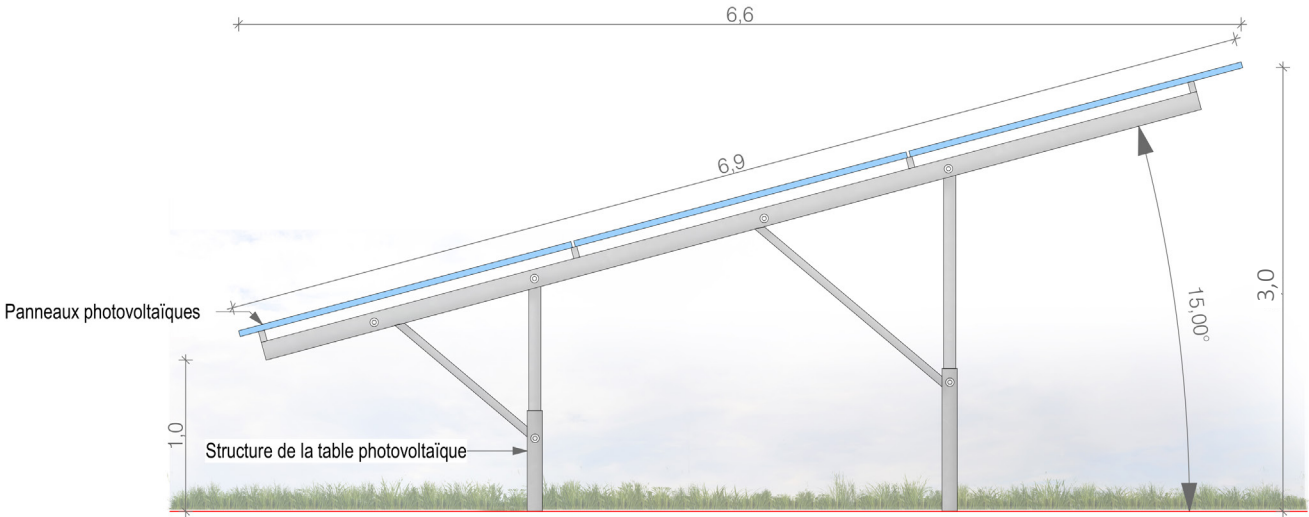


Architecte

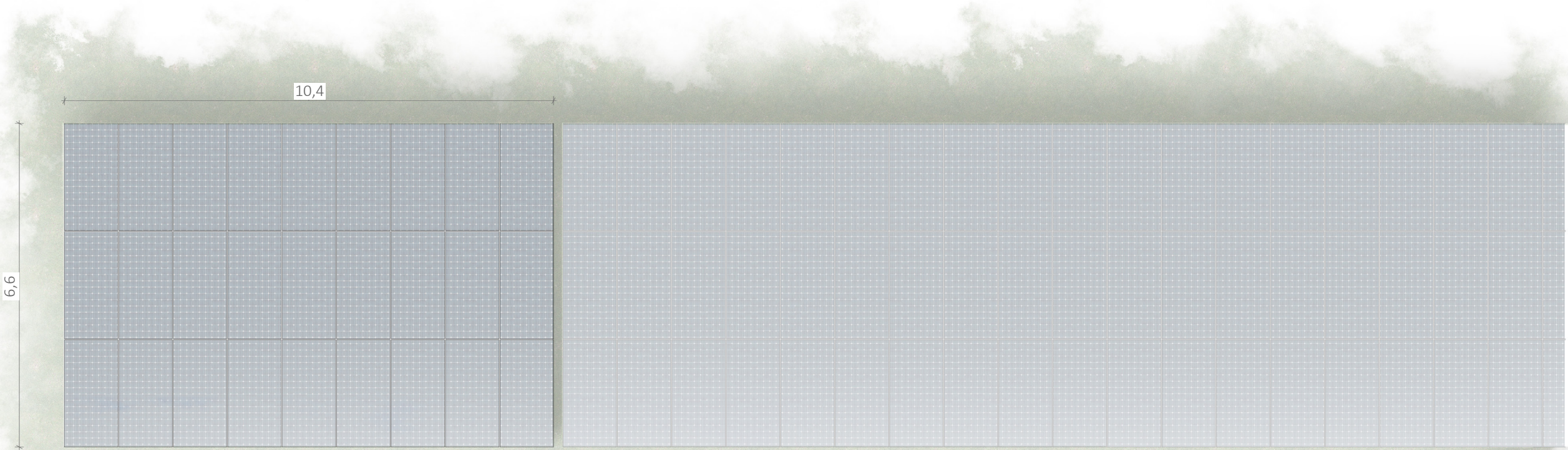
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

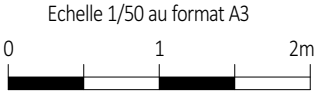
FACADES DU POSTE DE
LIVRAISON

Légende

Caractéristiques d'un poste de
transformation :

- Hauteur de 3.5 m
- Longueur de 9.2 m
- Largeur de 2.7 m
- Enduit «vert mousse»

Le modèle du poste de transformation est
donné à titre indicatif. L'aspect extérieur
est susceptible d'évoluer suivant les
appels d'offre. Les dimensions et teintes
resteront similaires. Le choix définitif du
type de fondation et leur profondeur seront
validés par le bureau d'étude technique et
l'entreprise suivant les préconisations de
l'étude de sol.



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex



9,20

Face arrière

2,70

Face gauche



9,20

Face avant

2,70

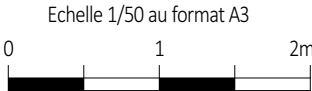
Face droite

FAÇADES
DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :
Hauteur de 3.5 m
Longueur de 6.1 m
Largeur de 2.5 m
Aspect extérieur:
ton «vert mousse»

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

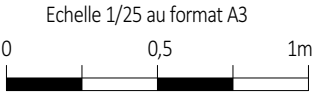
PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE DE 60m3

Légende
Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 60m3

Dimensions de la dalle :
Longueur 10.08m
Largeur 9.40m

Dimensions de la citerne :
Longueur 9.08m
Largeur 8.40m
Hauteur 1.5m

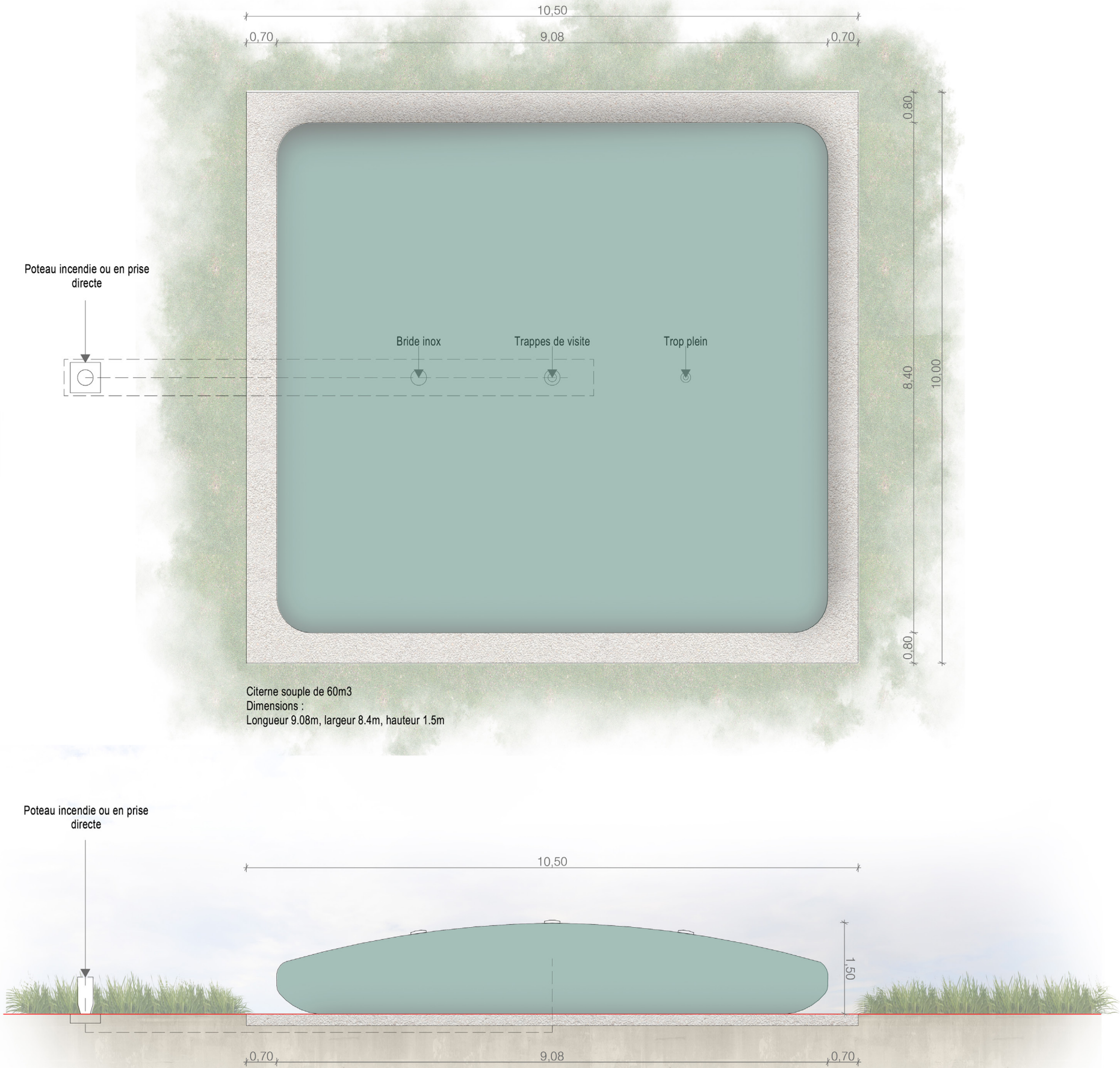


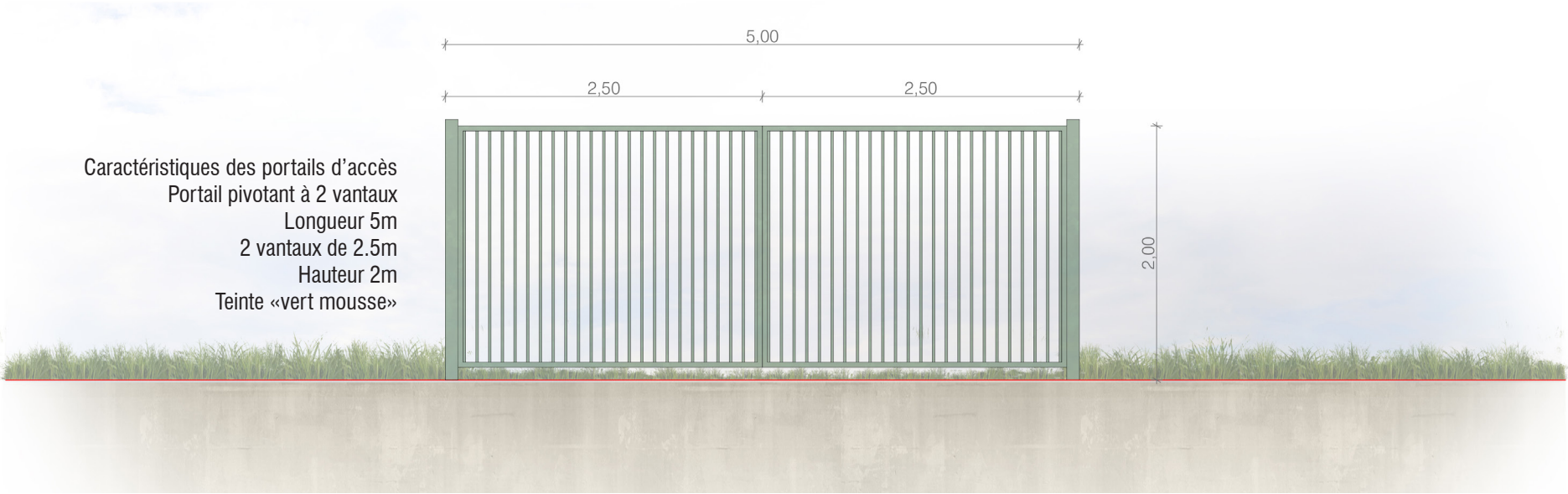
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



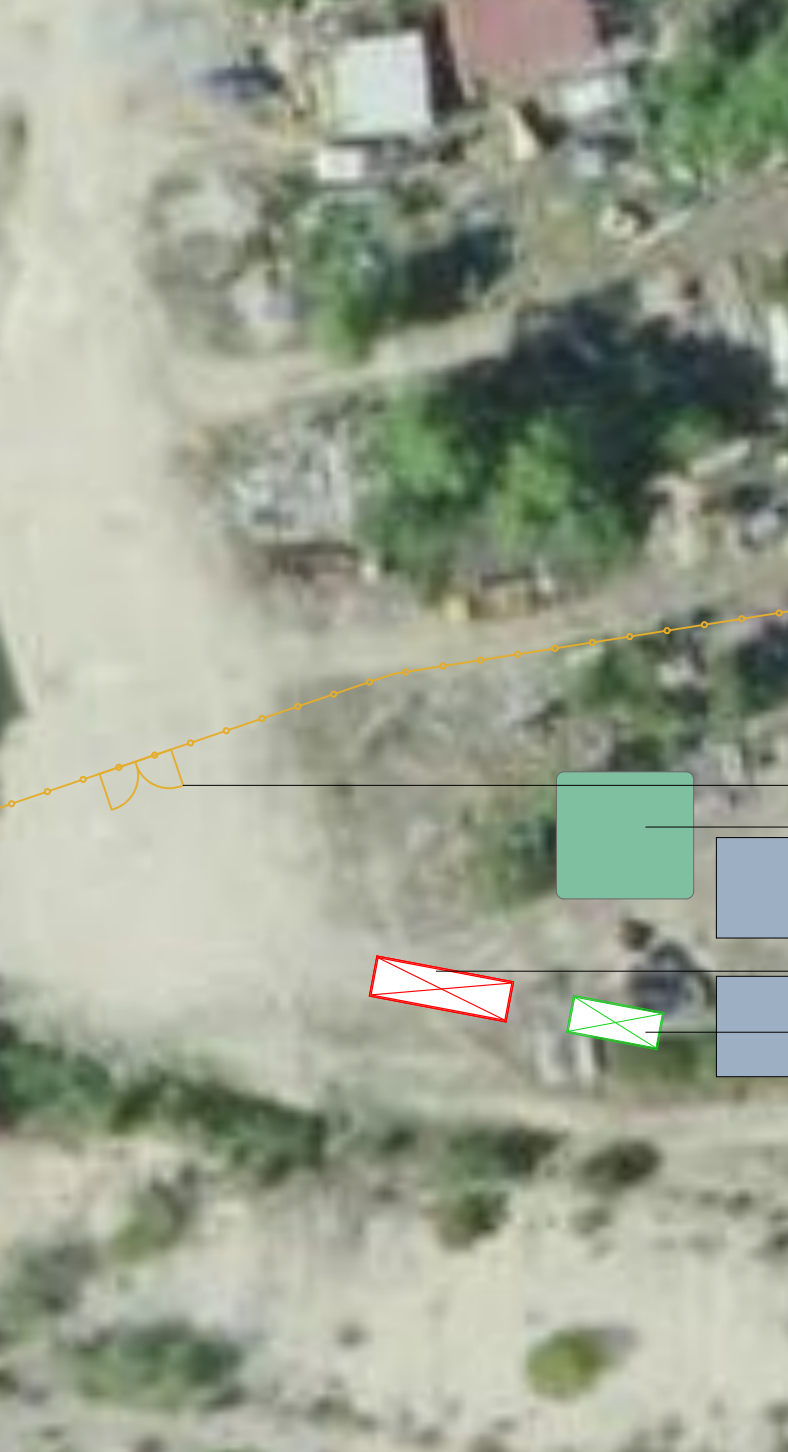
EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





Caractéristiques des portails d'accès
Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
2 vantaux de 2.5m
Hauteur 2m
Teinte «vert mousse»

Elevation du portail au 1/50ème



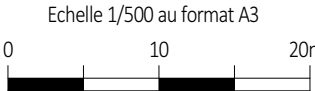
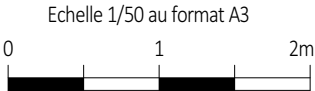
Localisation des portails d'accès à créer au 1/500ème



PLAN MODÈLE
DES PORTAILS

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture avec entrée à créer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

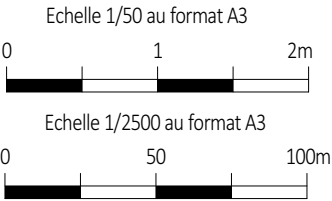


EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Architecte

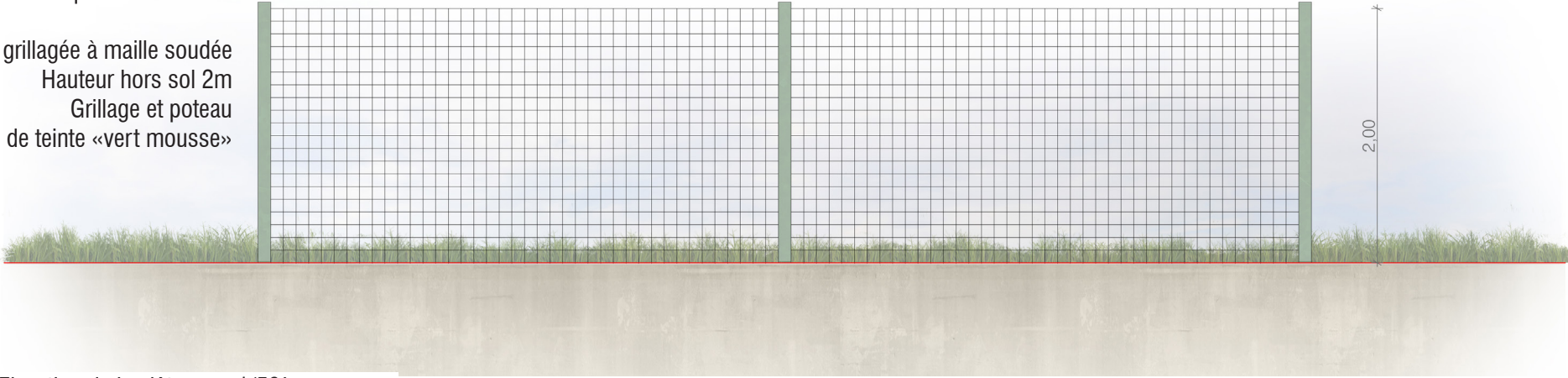
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Caractéristiques de la clôture

Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau
de teinte «vert mousse»



Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/2500ème

Contenu

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/8000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PM1 - Vue depuis le sentier au nord du site menant à un hangar désaffecté, en direction du secteur ouest (vers le centre équestre)



PM2 - Vue depuis l'entrée du centre équestre, en direction du Nord-Ouest



PM3 -Vue depuis la limite sud-est de la ZIP



PM4 - Vue depuis le lieu-dit « Sous l'Aras » situé en face de la ZIP sur la rive opposée



PM5 - Vue depuis le point de vue du Gringalet

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramiques

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/8000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PV1 - Vue depuis le sentier au nord du site menant à un hangar désaffecté, en direction du secteur ouest (vers le centre équestre)



PV2 - Vue depuis l'entrée du centre équestre, en direction du Nord-Ouest



PV3 -Vue depuis la limite sud-est de la ZIP

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Photographie

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE
LARGILLAY-MARSONNAY
COMMUNE DE LARGILLAY-MARSONNAY

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Panoramiques

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables

EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

PC8

PAGE 61 / 65

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/8000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex





PV4 - Vue depuis le lieu-dit « Sous l'Aras » situé en face de la ZIP sur la rive opposée



PV5 - Vue depuis le point de vue du Gringalet

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France
Coeur Défense- Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex